

Service émetteur : DROSMS

Affaire suivie par : Mme ALCIDE
Courriel : marie.alcide@ars.sante.fr

Téléphone : 0594 25 72 70
Télécopie : 0594 35 49 81

Ref: FIR /ARS/2015/N° 82

V/N° SIRET : 219 733 078 00014

Cayenne, le 17 SEP. 2015

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé

à

Monsieur le Maire de la Ville de Matoury
Service DSU
1, rue Victor Ceïde
97351 MATOURY

2015-285-0001

DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION REGIONAL 2014

Dans le cadre des missions financées par le fonds d'intervention régional en application de l'article L. 1435-8 et des articles R. 1435-16 à 22 du code de la santé publique, j'ai l'honneur de vous attribuer la somme de : 45 000,00 euros au titre de l'année 2015 pour le financement des actions prévues dans le cadre du Contrat Local de Santé signé le 13 novembre 2012 et de l'avenant n°1 du 17 mars 2014.

Ce contrat définit par ailleurs les modalités d'évaluation des actions qui seront financées.

La dépense sera imputée sur le budget de l'Agence régionale de Santé pour un montant de 45 000,00 euros sur les comptes suivants :

- compte d'imputation : 65734
- destination : 300-4-1 Autres actions de soutien et de partenariat pour relayer la politique de santé publique.
- compte FIR : 6572133410

Les recours contre la présente décision sont à former auprès du secrétariat du Tribunal Administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de la notification (pour les établissements ou organismes auxquels elle est notifiée) ou, selon le cas, de la publication de la présente décision.

La Directrice de la régulation de l'offre de santé et médico-sociale de l'Agence régionale de Santé Guyane et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Le Directeur Général de l'Agence régionale
de santé de Guyane

Directrice de Santé Publique,
Veille et Sécurité Sanitaire

[Signature]
Dr Anne-Marie McKenzie